

# FICHE TECHNIQUE

## PROJETS GLOBAUX DE RESTAURATION MORPHO-ÉCOLOGIQUE DU CONTRAT DE BASSIN

A partir des années 1950, le Guiers mort, le Guiers vif et le Guiers ont subi de lourds aménagements hydrauliques de façon à satisfaire des usages locaux (agriculture, développement urbain et industriel). Certains de leurs affluents ont été aménagés tôt par le passé (canal de l'Herretang), d'autres ont subi des aménagements fonciers (Paluel) ou des ouvrages hydroélectriques (tronçon court-circuité du Tier). Les conséquences de ces aménagements sont très impactantes sur le milieu aquatique et terrestre :

- Déséquilibre sédimentaire
- Incision généralisée (de l'ordre de 3 à 4 m)
- Erosion des berges
- Appauvrissement de la qualité des habitats piscicoles (diversité et qualité)
- Aggravement en aval des risques d'inondation

La Directive cadre européenne (2000) relayée par le nouveau SDAGE du bassin (approuvé en novembre 2009) fixe des objectifs qualitatifs ambitieux pour 2015.

Pour y parvenir, les actions monofonctionnelles visant à restaurer une seule problématique (hydraulique, piscicole, morphologique, ...) ne sont plus suffisantes. Au contraire, les projets de restauration de l'espace de bon fonctionnement sont la meilleure solution pour restaurer l'ensemble des fonctionnalités interdépendantes de l'hydrosystème et tendre vers le bon état écologique.

Dans le contrat de bassin Guiers – Aiguebelette, plusieurs projets globaux de territoire visant à restaurer ces fonctionnalités ont été inscrits : fiches actions B1-1-3 à B1-1-10 :

- Le Guiers mort depuis l'entrée dans St Laurent du Pont jusqu'à l'ancienne gravière en rive gauche
- Le Guiers mort à la confluence Merdaret-Herretang / Aiguenoire
- Le Guiers vif en amont de la confluence avec le Guiers
- Le Guiers aux Baronnes en aval de l'A43 en rive droite
- Le Paluel dans le marais d'Avressieux
- Le Guiers aval de St Genix au Rhône
- L'Ainan sur le secteur du canal du Moulin
- Le ruisseau du Gua à Nances

